VILLE D'APT

(V A U C L U S E)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 29 septembre 2015
09 heures 30
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

JG/MG

N° 001869

Affaires scolaires - renouvellement de la convention à l'organisation déléguées de service des transports scolaires

Affiché le :

VOTES POUR : 3

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 29 septembre 2015 à 09 heures 30 la Délégation Spéciale, convoquée le 23 septembre 2015, s'est réunie au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Nicolas SPILLMANN, Président de la Délégation Spéciale.

ETAIENT PRESENTS : M. Nicolas SPILLMANN (Président de la délégation spéciale), M. Jean-Bernard BACHET (Vice-président de la délégation spéciale), Robert ABERLENC (Délégué)

La séance est ouverte, Robert ABERLENC est nommé Secrétaire.

Par convention en date du 1er septembre 2011, la commune d'Apt a reçu délégation du Département pour organiser les services de transports scolaires à destination des établissements d'enseignements d'Apt.

Les circuits sont :

1- Le service 136 A qui dessert avec le bus municipal les écoles maternelles et élémentaires d'Apt.
2- Le service MP 11 et MP 14 assuré par le transporteur départemental TRANSDEV qui dessert en plus des écoles primaires, les établissements secondaires.

Cette convention a été passée pour une durée de 2 ans renouvelable par expresse reconduction par période de 1 an, sans que la durée n'excède 5 ans.

Sur proposition du Département, il est proposé à la commune de reconduire pour la dernière année cette convention par voie d'avenant n° 3.

LA DELEGATION SPECIALE A L'UNANIMITE

Prend acte de la proposition d'avenant reconduisant la convention de délégation de compétence à la commune d'APT pour l'organisation des circuits de transports scolaire 136 A, MP 11 et MP 14.

Autorise Monsieur le Président de la Délégation Spéciale à signer l'avenant n° 3.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président de la Délégation Spéciale

Nicolas SPILLMANN